

Maître Alex BOUVARD,
Avocat au Barreau de Bonneville et des Pays du Mont-Blanc,
Membre de la SCP CABINET BOUVARD - 40, Rue du Pont - 74130 Bonneville

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN DEUX LOTS

DESIGNATION DES BIENS VENDUS :

**Sur la commune de MEGEVE (74), 500 rue de la Plaine Saint-Michel
dans un ensemble hôtelier quatre étoiles comprenant 5 bâtiments édifiés
sur trois niveaux dénommé « Les Loges Blanches »,
avec piscine extérieure chauffée avec sauna, et cadastré section AB169 :**

Premier lot de la vente :

- **Lot n° 43 : UNE GRANDE SUITE** composée d'un hall, séjour avec une « tisanière », d'une chambre enfants, d'une chambre parentale, d'un balcon, d'une salle d'eau ; d'une salle de bains et d'un WC, située au 1^{er} étage portant le n° C15 du bâtiment « Carline »,
Et les 181/10.000^{èmes} des parties communes générales,
- **Lot n° 66 : UN PARKING** situé au sous-sol du bâtiment « Carline » portant le n° P-2,
Avec les 8/10.000^{èmes} des parties communes générales,
- **Lot n° 93 : UN PARKING** situé au sous-sol du bâtiment « Carline » portant le n° P29,
Avec les 8/10.000^{èmes} des parties communes générales.

Deuxième lot de la vente :

- **Lot n° 44 : UNE GRANDE SUITE** composée d'un hall, séjour avec une « tisanière », d'une chambre enfants, d'une chambre parentale, d'un balcon, d'une salle d'eau ; d'une salle de bains et d'un WC, située au 1^{er} étage portant le n° C16 du bâtiment « Carline »,
Et les 175/10.000^{èmes} des parties communes générales,

Et les 175/10.000^{èmes} des parties communes générales,

- **Lot n° 95 : UN PARKING** situé au sous-sol du bâtiment « Carline » portant le n° P31,
Avec les 8/10.000^{èmes} des parties communes générales,
- **Lot n° 96 : UN PARKING** situé au sous-sol du bâtiment « Carline » portant le n° P32,
Avec les 8/10.000^{èmes} des parties communes générales.

Les biens sont donnés en location à la « Résidence du Soleil » qui exploite la résidence hôtelière « Les Loges Blanches » selon bail commercial de logements meublés en date du 07 avril 2010, reconduit par tacite reconduction.

Le syndic est l'Immobilière du Monastère à NICE (06000), 37 boulevard Dubouchage.

Une visite sera faite par le ministère de la SELARL SAGE - Commissaires de Justice à LE FAYET le 20 février 2026 de 14 heures à 15 heures, sans rendez-vous préalable.

La vente aux enchères publiques sur saisie immobilière est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société **EUROTITRISATION**, Société Anonyme, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro B 352 458 368, ayant son siège social 12 rue James Watt, 93200 SAINT-DENIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domicilié en cette qualité audit siège, et dûment représenté par une personne ayant tout pouvoir pour les présentes ès qualité de représentant du fonds commun de titrisation **CREDINVEST, Compartiment CREDINVEST 2**, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD) en vertu d'un contrat de cession de créances en date du 28 décembre 2018,

Ayant pour Avocat postulant **Maître Alex Bouvard**, Avocat au Barreau de Bonneville et des Pays du Mont-Blanc, membre de la SCP CABINET BOUVARD, y demeurant 40, Rue du Pont – 74130 Bonneville, Et Ayant pour Avocat plaident **Maître Jérôme LACROUTS** membre de la SELARL JEROME LACROUTS AVOCATS, Avocat au Barreau de NICE, demeurant 11 rue Guiglia à NICE (06000).

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

Audience d'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés, fixée

LE JEUDI 12 MARS 2026 A 14 H 00

qui sera tenue par le Juge de l'Exécution immobilier
du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE,

Palais de justice, 18 quai du Parquet,
74130 BONNEVILLE

MONTANT DE LA MISE A PRIX :

**Pour les lots 43, 66 et 93 :
234 000 €**

(DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLE EUROS)

**Pour les lots 44, 95 et 96 :
216 000 €**

(DEUX CENT SEIZE MILLE EUROS)

Frais des poursuites payables en sus

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 05 juillet 2018 sous le numéro RG n° 18/00787 qui peut être consulté soit au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE, soit au cabinet de Maître Alex BOUVARD ou sur le site Internet de Maître Jérôme LACROUTS.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant valablement inscrit à l'Ordre des Avocats du Barreau de Bonneville et des Pays du Mont Blanc.

A peine de nullité, et conformément aux dispositions de l'article R. 322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la Caisse des adjudications et séquestres – sous compte « ventes judiciaires » représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.